

NOTE D'INFORMATION N° 02/2024

Objet : *Prix de journée à compter du 1^{er} février 2024*

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 24_31 du 31 janvier 2024,
nous vous informons des **nouveaux tarifs en vigueur au 1er février 2024**

⇒ tarif hébergement résidents de + de 60 ans :	62.12 euros
⇒ tarif réservation résidents de + de 60 ans : (= tarif hébergement - forfait hospitalier (20 €)) :	42.12 euros
⇒ tarif hébergement spécialisé résidents de + de 60 ans :	71.12 euros
⇒ tarif réservation hébergement spécialisé résidents de + de 60 ans : (= tarif hébergement - forfait hospitalier (15€)) :	56.12 euros
⇒ tarif hébergement résidents de - de 60 ans :	80.53 euros
⇒ tarif réservation résidents de - de 60 ans : (= tarif hébergement - forfait hospitalier (20 €)) :	60.53 euros

Le forfait hospitalier appliqué lors d'une hospitalisation dans un service psychiatrique d'un établissement de santé s'élève à 15.00 €.

Les tarifs **dépendance** sont fixés comme suit :

GIR 1-2 : 21.52 euros
GIR 3-4 : 13.66 euros
GIR 5-6 : 5.79 euros

Fait à Rocroi, le 01 février 2024

La Directrice Déléguée

I. LEGROS

